

Fiche technique du règlement des études du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Colmar

Septembre 2017

Discipline : Formation musicale

Nom des professeurs : Josée SCHMITBIEL , Martine WEISS , Claude SAURET , François FEVRIER Marc KENNEL et Marc HODAPP

Description de la discipline : Cours collectif qui englobe et élargit le travail du solfège et qui permet de développer l'oreille et la connaissance des codes de l'écriture et de la lecture musicale. La pratique vocale y tient une place importante ainsi que l'analyse auditive et formelle des œuvres.

Modalités d'admission : Accessible aux élèves ayant une pratique instrumentale ou vocale au CRD

Limite d'âge inférieure : A partir de l'âge de 7 ans

Limite d'âge supérieure : Pas de limite d'âge

Cycle	Temps de cours hebdomadaire	Contenus et objectifs	Contenu des examens de fin de cycle
1 ^{er} cycle	1C 1 + chorale (1h30) 1C 2 + Chorale (1h30) 1C 3 (1h15) 1C 4 (1h15) 1C 12 (1h00) (Accessible aux enfants et adolescents débutants âgés de 10 à 14 ans)	Tout en apportant les premières acquisitions techniques indispensables à la pratique instrumentale, ce cycle permet à l'élève d'être guidé dans un monde sonore très riche (timbres, tempo, intensité, modes de jeu...) et de se familiariser avec tous les paramètres du langage musical (rythmes binaires et ternaires, modes Majeur et mineur, intervalles, intonations et premiers accords....) En complément de cet apprentissage, tous les enfants intègrent une chorale adaptée à leur âge. Le but est de développer une curiosité musicale et d'acquérir une expérience de l'expression qui peut être déterminante dans la construction de leur personnalité.	Écrit : Auditions rythmique, mélodique et harmonique. Analyse auditive. Oral : Lecture chantée à déchiffrer et à analyser. Trois chants par cœur à préparer avec paroles. Mémorisation - Lecture rythmique + contrôle continu Obtention de l'UV de l'AEM (10/20)
	FM adultes (2 heures par mois)	Cette discipline s'adresse à ceux qui souhaitent s'initier ou parfaire leurs connaissances musicales. Elle offre la possibilité d'évoluer dans le cadre d'une pédagogie particulièrement appropriée permettant une progression adaptée.	Contrôle continu
2 ^{ème} cycle	2C 1 (1h30) 2C 2 (1h30) 2C 3 (2h00)	Étape charnière où se décide souvent l'avenir musical de l'élève. Ce cycle est la suite logique du premier cycle, un prolongement et un approfondissement des connaissances : formations instrumentales ou vocales, indications de tempo, modes, mesures, thèmes, les phrases, les cadences, développement de l'oreille mélodique et harmonique, nommer avec précision les termes et signes musicaux, chants à transposer...	Écrit : Auditions rythmique, mélodique et harmonique. Analyses auditive et écrite. Oral : Lectures chantées à déchiffrer et à transposer. Deux chants par cœur à préparer avec paroles. Basse chiffrée à chanter - Lecture rythmique + contrôle continu Obtention de l'UV de BEM (10/20)
3 ^{ème} Cycle à Orientation Amateur (COA)	3C 1 (2h00)	Fin des études obligatoires de formation musicale pour les élèves ne souhaitant pas intégrer le COP. Ce cycle permet de renforcer les acquis du cycle précédent : perception et analyse d'une pièce ou d'un extrait d'œuvre en fonction de l'époque et du style, lecture et audition rythmique, audition harmonique, justesse de l'intonation, chants avec paroles..... A l'issue de cette formation, les élèves ont des connaissances suffisantes pour poursuivre, d'une manière autonome, leur pratique musicale.	Écrit : Auditions rythmique, mélodique et harmonique. Analyses auditive et écrite. Oral : Lectures chantées à déchiffrer et à transposer. Deux chants par cœur à préparer avec paroles. Basse chiffrée à chanter - Lecture rythmique + contrôle continu Obtention de l'UV de CEM (10/20)

Cycle	Temps de cours hebdomadaire	Contenus et objectifs		Contenu des examens de fin de cycle
3 ^{ème} Cycle à Orientation Professionnelle (COP)	3C 2 (2h00)	Réservé aux élèves qui se destinent à une carrière professionnelle instrumentale ou vocale ou à devenir des amateurs de haut niveau. Ce cycle permet de faire la synthèse des différents enseignements reçus dans les cycles précédents (Lecture chantée, transposition, pulsation - rythme, écoute - mémorisation - intonation, reprise de séquences polyphoniques en dictée et dépistage de fautes, audition et analyse harmonique, analyse structurelle, terminologie...), par l'écoute ou par la lecture d'œuvres. Cette synthèse s'appuie sur une haute technicité et une solide culture musicale faisant de l'élève un auditeur averti qui lui permet d'envisager l'accès à une formation supérieure.		<p>Écrit : Auditions rythmique, mélodique et harmonique. Analyse écrite.</p> <p>Oral : Lectures chantées à déchiffrer et à transposer Deux chants par cœur à préparer avec paroles. Basse chiffrée à chanter - Lecture rythmique.</p> <p>Obtention de l'UV de DEM (10/20)</p>
Cycle spécialisé	Module Chant/Rythme (2h00)	<p>Réservé aux étudiants qui désirent approfondir leurs savoir-faire et leurs connaissances ou passer le DEM de Formation Musicale.</p> <p>La validation des deux modules C/R et A/A permet l'obtention de l'UV dominante du DEM de Formation Musicale.</p>	Travail très approfondi des éléments de langage rythmiques et mélodiques caractéristiques allant de la période baroque au XX ^{ème} siècle.	<p>Écrit : Auditions rythmiques</p> <p>Oral : Lectures chantées à déchiffrer et à transposer. Deux chants par cœur à préparer avec paroles. Basse chiffrée à chanter - Lecture rythmique Intonations atonales</p> <p>Validation du module C/R (10/20)</p>
	Module Analyse/Audition (2h00)		A travers la découverte d'œuvres majeures des différentes époques de la musique savante, les élèves doivent mémoriser et noter tous les paramètres des langages musicaux (langage modal, tonal, polytonal, modal spécifique, atonal) ainsi que les particularités harmoniques du langage tonal. Ces éléments seront placés dans leur contexte historique et analytique leur permettant de développer un esprit critique en comparant une même œuvre dans au moins deux interprétations différentes.	<p>1. Noter plusieurs phrases musicales (1 ou 2 voix) en fonction des langages étudiés.</p> <p>2. Analyser à partir de documents sonores, sans la partition.</p> <p>3. Analyser à partir de documents sonores, avec la partition.</p> <p>Validation du module A/A (10/20)</p>
DEM de Formation Musicale		<p>Cette formation est ouverte aux étudiants qui souhaitent devenir enseignant de Formation Musicale.</p> <p>Ce diplôme permet de se présenter soit au concours du Diplôme d'État, soit d'entrer dans un CEFEDM (Centre de Formation à l'Enseignement de la Danse et de la Musique).</p>	<p>L'obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) est soumise à la réussite des UV et modules suivants validés dans l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • UV dominante de Formation Musicale • UV d'analyse cycle court • Module de pratiques collective (chorale, Maîtrise, etc.) • Module de pratique collective instrumentale (Orchestre ou ensemble ou musique de chambre...) • Module d'initiation à l'harmonie au clavier • Module d'initiation à l'écriture • Module d'initiation à la Gravure Musicale Assistée par ordinateur (GMAO) • Module d'initiation à la direction de chœur • Pratique pianistique de niveau COA • Pratique instrumentale ou vocale de niveau COP 	